Information préalable des élus

Arrêté préfectoral de prescription du PPR

Préalablement à la prescription du PPR, un dossier de demande au cas par cas d'une évaluation environnementale est adressée au Conseil général de l'environ--nement et du développement durable (CGEDD) :
le PPR porte-il atteinte à l'environnement ?
Article L. 122 -4 du code de l'environnement

Élaboration du dossier

Information, Association et concertation entre le préfet, communes, PPA et population.

Consultations officielles, avis :
- Conseil municipal,
- Département,
- Région,
- Chambre d'agriculture

Chambre de l'Industrie et de commerce...

Dossier de PPR mis à l'enquête publique

Conclusion du commissaire enquêteur
(modifications éventuelles en fonction de l'avis exprimé)

Information et concertation entre le préfet, communes et population.

Mesures de publicité et d'information

LE PPR APPROUVÉ VAUT SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE = ANNEXÉ PLU